

Municipalité de Saint-Ulric
MRC de la Matanie

AVIS PUBLIC

*AVIS PUBLIC est par la présente donné par Louise Coll, Directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance régulière du 6 jour du mois décembre 2021, tenue au, 130, Avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric, **A ADOPTÉ** le Règlement numéro : 2021-329 et ce, aux termes de la résolution numéro 2021-256, savoir :*

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-329 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE

RUE DE L'ENTRE-GENS À 15KMH

*Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric
DONNÉ à Saint-Ulric, ce septième jour du mois de décembre 2021.*

Louise Coll, GMA
Directrice générale\greffière-trésorière